

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-099

**SERVICE :** DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**OBJET :** Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le lotissement en Bériat à Tossiat (01250)

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-45 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 10<sup>ème</sup> Vice-Président, Monsieur Jonathan GINDRE, dans les domaines de l'Eau et de l'Energie, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 10 janvier 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le lotissement en Bériat à Tossiat (01250) ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** l'offre du groupement d'entreprises ROUX TP (mandataire – 01960 Péronnas)/EGTP SAS comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché ayant trait aux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le lotissement en Bériat à Tossiat (01250) au groupement d'entreprises ROUX TP (mandataire – 01960 Péronnas)/EGTP SAS pour un montant de 548 574 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 mai 2023.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président,**

**Jonathan GINDRE**

Délégué à l'Eau et à l'Energie

